



ASTEK

PREAMBULE DE LA DIRECTION - CET PROVINCE DU 23 OCTOBRE 2014

Suite à la réunion du mois de septembre et à travers ce préambule, la Présidente du CÉt souhaite partager avec les membres élus de l'instance certains points.

Il est tout d'abord rappelé que de nombreuses enquêtes ont été lancées dans le cadre des Droits d'Alerte déclenchés respectivement par le CHSCT Astek SO, la Délégation du Personnel Astek RHA, la Délégation du Personnel Astek GO et le CHSCT Astek SE concernant les risques potentiels pour la santé et la sécurité de certains membres du CÉt Province. Ces enquêtes, pour la majorité d'entre-elles ont été déclenchées sur 2013 et n'ont toujours pas fait l'objet de conclusions de la part des délégations.

La Direction tient donc à rappeler les points suivants :

- Chaque membre du CÉt a le droit d'être respecté dans sa prise de parole et dans ses positions. Ainsi, chaque membre du CÉt est libre de s'exprimer. Seule la Présidente anime la réunion et accorde la parole à chacun.
- Chaque membre du CÉt doit être respecté dans les activités qu'ils mènent dans le cadre de son mandat. Les travaux / recommandations / préconisations effectués doivent être étudiés et pris en compte par les commissions et/ou l'ensemble des membres du CÉt. Cela sans aucun préjugé ni dénigrement.
- Chaque membre du CÉt doit disposer des moyens nécessaires lui permettant d'exercer ces dites activités et de s'exprimer. Un membre du CÉt ne serait dépendre d'un autre membre pour accomplir à bien sa mission de représentant du personnel.
- Les règles et procédures concernant le fonctionnement du CÉt s'appliquent à tous les membres. Les prérogatives spécifiques accordées à certains membres (secrétaire, trésorier, président de commissions) ne seraient faire obstacle à l'application de ces règles et procédures. De même, ces prérogatives ne doivent pas permettre à leur titulaire d'outrepasser leur droit et/ou d'exercer un contrôle sur l'activité des autres membres du CÉt.

La Présidente du CÉt souhaite donc qu'un certain nombre de droits soit rétabli pour l'ensemble des membres du CÉt, notamment les droits d'administrateurs sur le forum supprimés à certains élus, les réponses du secrétaire aux remarques formulées sur les PV et accessibles sur le forum, la mise à disposition des PV au format .doc permettant à chaque membre d'intégrer ses remarques en mode révision.

Par ailleurs, la Présidente rend accessible via le lien FTP les projets d'ODJ tels qu'ils sont « négociés » avec le secrétaire. De même, afin d'assurer une efficacité des débats lors des réunions, chaque membre souhaitant prendre la parole, devra se signaler en levant la main. Pendant la prise de parole par un membre, les autres membres devront s'abstenir de lui couper la parole et/ou de commenter son intervention.

Enfin, la Présidente présente ses excuses aux membres du CÉt Province pour son comportement lors de la réunion de septembre. Elle attend cependant que les membres élus du CÉt se comportent en adultes responsables lors des réunions plénières ; cela afin de faciliter le travail de tous et de minimiser les risques de débordement pouvant impacter la santé et la sécurité de tous.